

## Plan Régional d'Action Chiroptères Ile-de-France

### Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du 19 octobre 2018

<b>Personnes présentes – Structures représentées</b>
Cf. liste de présence

Pièces jointes :

- diaporama
- liste des personnes invitées à ce COPIL

Sujet	Commentaires/Observations
<b>Introduction</b>	Robert Schoen (DRIEE) souhaite remercier les participants pour leur présence. L'objet de la réunion est de présenter le second plan régional d'actions en faveur des chiroptères qui s'inscrit dans la déclinaison du 3 <sup>ème</sup> PNA. Il s'agit donc du premier comité de pilotage de ce second PRA. Quelques actions ont été menées depuis le dernier copil en décembre 2016 et seront également abordées.
<b>Présentation du cadre du PNA et du second PRA</b>	Manuelle Richeux rappelle les missions de l'animateur et le fonctionnement prévu dans le cadre du second PRA. Elle précise également les éléments qui ont guidé la DRIEE à lancer un second PRA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau PNA 2016-2025 + note ministère mai 2017 qui précise que le rôle des pilotes d'action est renforcé, avec l'appui de l'animateur.</li> <li>- Fin du premier PRA IDF 2012-2016</li> </ul>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>Valérie Strubel rappelle libre choix de chaque DREAL dans la modalité de déclinaison</p> <p>Les objectifs de la mission du nouveau PRA sont de valoriser les précédents documents, de disposer d'un nouveau plan plus communiquant et de mener les actions en articulation avec les pilotes d'action (l'animateur et la DRIEE coordonnent, les pilotes mettent en place les actions avec leur appui, le bilan des actions est fait par les pilotes en lien avec l'animateur).</p>
<b>Présentation du second PRA</b>	<p>Sylvain Froc présente le contenu du second PRA et la démarche mise en œuvre pour élaborer les documents (plaquette qui fait office de second plan, fiches actions, contenu du la page Internet qui sera en ligne sur le site de la DRIEE).</p> <p>Azimut 230 estime que la plaquette est claire et synthétique, et permet aux non-initiés de comprendre la problématique. Elle s'interroge sur la communication auprès des collectivités. Pour mémoire, l'ARB rappelle que la LRR avait été diffusée à toutes les communes et aux associations NIMBY.</p> <p>Un tirage de 500 exemplaires de la plaquette est prévu après validation par la DRIEE. Une liste diffusion va être élaborée par Biotope et la DRIEE. Le public ciblé concerne surtout les collectivités et le réseau d'acteurs (associations...) en interaction avec la problématique des chiroptères. Il est proposé de fournir des exemplaires à certains membres du copil (azimut 230 par ex.) pour faciliter la diffusion de ce document qui sera également disponible sur le site Internet.</p> <p><u>La DRIEE et l'animateur proposent aux membres du Copil de faire un retour sur les documents du second plan jusqu'au 15 novembre au plus tard.</u></p>
<b>Présentations des fiches actions, du bilan 2017-2018 et du</b>	<p>Les fiches actions font l'objet d'une présentation par Julien Tranchard et Renaud Garbé, en partant des constats ayant conduit à leur définition, jusqu'aux enjeux et objectifs associés. Pour chaque action, un bilan</p>

Sujet	Commentaires/Observations
<p><b>programme 2019</b></p>	<p>2017-2018 est présenté, en lien avec les pilotes, ainsi que les pistes de travail pour 2019.</p> <p><b>Action A : Observatoire francilien des chiroptères</b></p> <p>Le PNR Vexin demande si les données du premier plan ont été communiquées vers Cettia, ce qui est en cours répond l'animateur.</p> <p>L'ARB IDF rappelle l'intégration des résultats de vigie chiro dans l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB) avec le déploiement de dispositifs d'enregistrement de l'activité des chauves-souris sur des terrains agricoles, actuellement en Maine-et-Loire (49) et bientôt réalisé en Ile de France.</p> <p>Azimut 230 interroge sur la rédaction fiches espèces en contexte francilien et la différence avec le contenu de la liste rouge régionale (LRR). L'ARB IDF précise que les fiches espèces seront dynamiques et contextualisées à l'Ile-de-France car l'état des populations sera actualisé en lien avec les données récoltées sur Cettia. Cela permettra d'identifier les lacunes et d'orienter les recherches pour de futures études. Les fiches seront complémentaires avec la LRR établie.</p> <p>Azimut 230 propose de participer à la rédaction des fiches et d'animer la rubrique « évènements/actualités » sur le modèle des odonates (<a href="http://observatoire.cettia-idf.fr/taxon/odonates">http://observatoire.cettia-idf.fr/taxon/odonates</a>) et de diffuser largement au-delà de la communauté chiro ces fiches. L'objectif est bien la diffusion des informations et la participation du plus grand nombre rappellent la DRIEE et l'animateur. L'ARB IDF souligne que l'atlas dynamique en lien avec les fiches constituera un outil support d'animation auprès des acteurs.</p> <p><b>Action B : veille sanitaire</b></p> <p>Cette action n'appelle pas de remarque ou question.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p><b>Action C : Prise en compte des chiroptères dans l'aménagement du territoire</b></p> <p>Le PNR Vexin interroge l'animateur et la DRIEE sur l'intégration de recommandations spécifiques aux chiroptères dans les documents d'urbanisme. Azimut 230 souhaite également connaître des exemples d'actions ou de règles d'urbanisme favorables aux chiroptères.</p> <p>La DRIEE et Valérie Strubel indiquent que pour l'instant il n'existe pas d'exemples précis sur la rédaction de règles dans les PLU, mais plutôt sur des actions concrètes et des REX positifs au niveau national. Pour les PLU, il s'agit d'avoir une veille sur ceux en révision pour sensibiliser/faire connaître les gîtes d'hibernation ou d'été.</p> <p>Azimut 230 souhaite savoir à quelle échéance seront développés les indicateurs cités dans la fiche. L'animateur précise qu'il s'agit d'un gros chantier sur la durée. Dans un premier temps (2019), le chantier consiste à associer les acteurs à l'action (CEREMA, DRAC, aménageurs, bureaux d'étude...) dans le but de recueillir des REX franciliens sur des mesures efficaces vis-à-vis des chiros et de les partager.</p> <p>Il s'agira également de s'appuyer sur les REX nationaux qui pourront également être mis à disposition.</p> <p>L'animateur précise que le calendrier des actions sera revu chaque année en fonction des opportunités de travail avec les acteurs. De nouvelles pistes pourront émerger au cours du plan et pourront être développées en priorité si elles en valent la peine. L'animateur rappelle que le niveau de connaissance est très faible sur les ponts vis-à-vis des chiroptères, il faut déjà développer un moyen d'alerte en vue des travaux de réfection de nombreux ponts qui vont être programmés à l'avenir. Pour 2019, l'objectif est déjà une prise de contact avec les acteurs concernés par cette problématique.</p> <p>L'animateur rappelle que des cartes d'alerte peuvent être élaborées et diffusées aux collectivités et aménageurs pour une prise de conscience sur les sujets chiroptères.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>Azimut 230 s'intéresse à la nécessité d'associer des bureaux d'étude comme partenaires sur cette action. L'animateur précise que cela peut passer par une rencontre technique à organiser en 2019 pour échanger sur les REX et sur l'élaboration de la fiche de sensibilisation des aménageurs (à ajouter dans la fiche de l'action C).</p> <p><b>Action D : Réduction de la pollution lumineuse vis-à-vis des chiroptères</b></p> <p>Azimut 230 propose d'associer « le jour de la nuit » et les éclairagistes.</p> <p>Le MNHN s'interroge sur la nécessité d'élaborer un cahier spécial IDF. L'animateur précise que ce document permettrait de valoriser des actions spécifiquement franciliennes. Tout dépendra de la dynamique nationale sur ce sujet de la pollution lumineuse, l'objectif de l'action est de rester inscrit dans cette dynamique tout en valorisant ce qui est fait en IDF.</p> <p>Le MNHN précise qu'Eurobats a sorti ou va sortir sous peu un guide auquel le MNHN a participé sur cette problématique.</p> <p>Un participant interroge également sur l'étude des routes de vol proposée dans l'action. L'animateur précise que tout est à mettre en œuvre sur ce point.</p> <p>La DRIEE demande s'il est possible de s'appuyer sur le label Village étoilé qui constitue un axe sensibilisation pour les élus vis-à-vis de leur population.</p> <p>L'ajout d'un volet sensibilisation et argumentaire pour les élus est important pour l'action D. Le PNR du Gâtinais a rassemblé des éléments qu'il fournira à l'animateur (moins de délinquance, moins d'accidents, moins de cambriolages).</p> <p><b>Action E : Protection et suivi des gîtes souterrains</b></p> <p>L'IGC Paris interroge le copil sur le projet de la corniche des forts ou un comblement partiel des carrières est en cours. La LPO IDF réalise le</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>suivi des chiroptères sur ce site et les résultats ne montrent pas d'activité importante des chiroptères autour des entrées de cavité.</p> <p>L'IGC Paris indique qu'un autre site à Gagny (carrière Saint Pierre, en propriété privée) pourrait faire l'objet d'investigations pour les chiroptères.</p> <p>Le PNR de la Haute Vallée Chevreuse présente ensuite deux exemples d'actions réalisées en 2017-2018 : l'aménagement de gîtes d'hibernation au bois de la duchesse à Bonnelles (78) et l'étude de <i>swarming</i> menée pour la protection d'un site d'hibernation à l'abbaye des Moulineaux à Poigny-la-Forêt (78).</p> <p>Azimut 230 présente ensuite un bilan 2017-2018 des suivis des gîtes d'hibernation dans la région. Cette présentation appelle des remarques de participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MNHN précise qu'il s'agit de comptages indicatifs et partiels qui ne permettent pas de suivre les tendances d'évolution des populations. Il estime qu'on ne compte que 10% des individus réellement présents dans ces gîtes. Une compilation nationale de ces comptages hivernaux est faite par le MNHN. En Ile-de-France, le gîte de Paris est important pour la Pipistrelle commune mais d'autres sites parisiens sont possibles et non connus. Il serait nécessaire de refaire le tour de la petite ceinture (non prospectée depuis 1991) et des parcs parisiens pour compléter la connaissance des gîtes à Paris.</li> <li>- L'IGC Paris souligne que dans le bilan il n'y a pas de données pour les départements 92-93-94. L'IGC mentionne une donnée dans la carrière st Pierre (93) et une autre donnée dans le 92. Il ressort des échanges avec les autres membres du copil qu'une réunion animateur – azimut – IGC – spéléologues devra être organisée à l'initiative de l'animateur pour faire le point sur les sites connus par l'IGC et à prospecter, et ceux nécessitant un accompagnement spécifique de la part des spéléologues.</li> </ul>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>Il est convenu de communiquer aux membres du copil la liste des gîtes connus afin de la compléter le cas échéant.</p> <p>L'IGC Paris précise ce qui pourrait être son rôle de partenaire du PRA : appui à la connaissance des carrières, porter à connaissance auprès des acteurs, autorisation d'accès (contacts du présent COPIL), participation à la protection des gîtes ou réouverture selon les cas.</p> <p>Des discussions sont engagées pour associer l'IGC grande couronne (hors 77 ou il n'y pas d'IGC et où ce sont les spéléologues qui possèdent les cartes) mais les contacts sont difficiles et les moyens humains en forte diminution depuis quelques années pour cette structure.</p> <p>Sur la question des plans de prévention des risques (PPR) liés aux carrières, il faut étudier comment intégrer la question des chiroptères.</p> <p>Valérie Strubel mentionne qu'au niveau national la circulaire DGPR de fermeture des mines est en cours d'évolution pour concerner non plus seulement les mines mais également les carrières, et non plus seulement traiter des cas avérés de présence de chiroptères mais aussi de potentialités de présence.</p> <p>Une des actions du PNA est le recensement des gîtes majeurs. L'Ile-de-France devra contribuer le cas échéant.</p> <p><b>Action F : Protection et suivi des gîtes dans les bâtiments</b></p> <p>Azimut 230 s'interroge sur le contenu de la fiche qui comprend beaucoup de sous-actions et sur l'orientation de l'action en 2019. L'association précise être très sollicitée par les SOS qui sont compliqués à organiser. Le transfert animaux blessés pose également problème sur le plan réglementaire et en termes d'accueil en IDF avec un seul centre de soins pour la faune sauvage (CEDAF à Maisons Alfort).</p> <p>Face au manque de moyens humains et financiers, Azimut 230 plaide pour une recherche financement pour les bénévoles afin de prendre en charge les frais de déplacements et de soins., ainsi que la formation de nouveaux bénévoles.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>La LPO IDF cherche à organiser un réseau transport faune sauvage et propose d'associer Azimut 230 à la réflexion.</p> <p>Azimut 230 précise qu'un nouveau centre de soins va ouvrir en Essonne (Longcourt-sur-Orge) avec formation du personnel par l'association pour les soins à porter aux chauves-souris.</p> <p>Le soutien au développement du réseau SOS chiro, et notamment le recrutement d'intervenants bénévoles, est donc une priorité.</p> <p>La LPO IDF précise aussi qu'il est possible de s'appuyer sur leur club urbanisme, bâti et biodiversité au niveau national. Ils pourraient proposer une réunion spécifique sur les chauves-souris. La LPO précise qu'au fort de Stains une colonie est présente en été, et s'interroge sur la prise en compte des bâtiments militaires dans l'action F. L'animateur indique que ce type de bâtiments est visé et que cela nécessite un rapprochement avec les services des armées. Au niveau national, il y a déjà un sujet concernant la ligne Maginot.</p> <p>En région Centre, il est possible de faire des demandes de dérogation spécifiques pour le transport et le soin des chauves-souris dans le cadre des SOS chauves-souris.</p> <p>Le PNR HVC souligne l'importance de relancer la DRAC car leur action est prioritaire pour prendre en compte les chiroptères en amont de la rénovation de bâtiments historiques. La sensibilisation des ABF est également importante. La DRIEE rappelle qu'une fiche de sensibilisation a été élaborée lors du premier plan et qu'un courrier commun DRAC DRIEE à destination des propriétaires des monuments historiques est en cours de préparation. Cette action est à relancer en priorité, voire à renforcer en demandant par exemple à ce que les PNR soient informés des demandes de travaux dans les communes des parcs.</p> <p>Azimut 230 demande si les informations sont centralisées pour le suivi des colonies. L'animateur indique que c'est le cas mais ces gîtes sont moins suivis annuellement que les gîtes d'hivernage.</p> <p>Azimut 230 demande si des conventions pour la mise en place de refuge Chiro labélisés SFEPM existent, mais il n'y a qu'un seul site</p>



Sujet	Commentaires/Observations
	<p>refuge chauves-souris connu en IDF, à Jouars-Pontchartrain. Des plaquettes de sensibilisation existent, mais pas de conventionnement en cours.</p> <p>Valérie Strubel demande à qui le guide Cerema « Chiroptères et isolation des bâtiments » a été diffusé jusqu'à présent et souligne qu'il peut être diffusé à large échelle. L'animateur indique ce document a été transmis aux membres du copil. Les PNR peuvent le diffuser aux communes adhérentes.</p> <p><b>Action G : Prise en compte des chauves-souris en forêt publique et privée</b></p> <p>Julien Tranchard présente succinctement quelques actions menées dans le cadre de cette action. A ce sujet, Azimut 230 précise que l'association a mis en place un programme d'étude sur la noctule commune qui n'a pas eu de bons résultats en 2018 (pas de captures d'individus).</p> <p>Le PNR du Vexin interpelle le comité de pilotage sur le plan régional forêt-bois en cours d'élaboration et sur le manque d'éléments biodiversité et notamment chiroptères vis-à-vis des forêts privées. Il s'inquiète d'une augmentation de la production de bois-énergie (bois de chauffage) menant à des coupes parfois irréflechies en forêt privée.</p> <p>La DRIEE rappelle que ce plan fait l'objet d'une large concertation, que c'est un document d'orientation et pas un plan réglementaire. C'est justement le moment de faire remonter des idées à inscrire dans ce plan.</p> <p>L'ONF précise qu'un cadrage existe sur les forêts publiques avec des objectifs concernant les ilots de sénescence, le vieux bois, les arbres conservés, etc.</p> <p>Le PNR du Vexin demande comment les chiroptères sont pris en compte dans les PSG (plans simples de gestion) ? la DRIEE peut intervenir lorsque les plans concernent un site classé mais sinon c'est à voir avec le CRPF.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>Le PNR du Vexin témoigne de la mauvaise prise en compte des espèces protégées comme les chauves-souris dans la gestion forestière privée.</p> <p>L'ONF rappelle que la mise en place d'actions de type îlots de sénescence entraîne une perte de revenus. L'ARB IDF rappelle que des publications scientifiques ont démontré le lien entre l'augmentation de la biodiversité et le vieillissement de la forêt.</p> <p>L'ONF rappelle que l'action G est co-pilotée par l'ONF et le CRPF ce qui est important pour chercher des actions plus efficaces pour les forêts. La journée technique organisée prochainement a justement pour objet d'identifier des actions favorables aux chiroptères à partager et mettre en œuvre plus largement dans la région. Il existe évidemment un besoin de sensibilisation des propriétaires privés par rapport aux enjeux et risques pour les chiroptères.</p> <p>Valérie Strubel rappelle que ces journées sont organisées dans différentes régions, et que le retour concernant le besoin de sensibilisation est fréquent. Le CNPF s'investit en tant que pilote au niveau national (ce qui n'était pas le cas du précédent plan), ce qui est un premier pas pour associer les propriétaires privés et les investir concrètement dans la prise en compte des chiroptères. Elle rappelle aussi que le CEN Champagne-Ardenne a élaboré un guide sur la gestion forestière et les chiroptères qui peut être utile en matière de sensibilisation.</p> <p>L'ONF complète le bilan 2017-2018 en précisant la réalisation de différentes actions d'inventaires et de formation (FD Isle Adam, Forêt de la commanderie, formation à Rambouillet...).</p> <p>L'ONF fait également part de quelques remarques sur la fiche action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des connaissances : il serait intéressant de superposer les statuts des forêts (publiques / privées) et les données disponibles, localisation des îlots mis en place, etc.... L'objectif étant de réaliser une carte globale de l'état des connaissances et d'identifier les secteurs à prospecter ;</li> <li>- Animation réseau d'acteurs : il y a un besoin d'animer le réseau d'acteurs (en lien avec la fiche I), de diffuser la bibliographie et de mutualiser les expériences ;</li> </ul>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>- Programme d'amélioration des connaissances et REX concernant les îlots de sénescence : ce point est important mais trop peu de jours (10) sont prévus. Ce type de programme s'apparente plutôt à une thèse et correspond à un programme ambitieux.</p> <p>Sur ce dernier point, certains acteurs s'interrogent sur ce qui a été réalisé par l'ONF à Rambouillet. Sandrine Milano précise qu'un travail poussé sur une partie des îlots a été menée, mais il n'y a pas de suivi aujourd'hui et les résultats sont à prendre en compte dans un contexte plus global. Elle ajoute que ce type d'étude constitue un investissement considérable sur plusieurs années pour montrer l'efficacité des îlots et les résultats.</p> <p>La DRIEE ajoute que l'on peut aussi analyser les REX compensation écologique car ils sont financés par les maîtres d'ouvrage.</p> <p>Azimut 230 demande si une étude poussée a été faite sur la forêt de Senart. Naturessonne a fait part de son intérêt à l'ONF pour lancer une étude approfondie sur cette forêt mais rien d'acté pour l'instant.</p> <p>Azimut 230 demande comment se passe la gestion forestière sur les sites AEV. L'ONF indique qu'il y a une reprise en main du régime forestier en interne par l'AEV.</p> <p><b>Action H : Prise en compte des chiroptères dans les pratiques agricoles</b></p> <p>L'ARB indique qu'il y a eu des contacts avec le GAB IDF mais suite à un changement de personnel chez eux la démarche doit être relancée prochainement.</p> <p>La DRIEE demande si cette action avait fait l'objet de résultats concrets lors du premier plan. L'animateur indique qu'une synthèse bibliographique des connaissances en matière de traitement parasitaire a été réalisée et qu'elle doit être mise à jour. Il est important de suivre au niveau national sur ce qui est fait sur cette thématique également.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p>L'animateur doit rechercher s'il existe des documents de sensibilisation pour les parcs équestres et voir comment ils pourraient être diffusés.</p> <p><b>Action I : Sensibilisation et animation du réseau</b></p> <p>Le bilan présenté reste partiel, plusieurs structures indiquant qu'elles ont contribué à la sensibilisation du public à travers diverses animations, notamment lors des nuits de la chauve-souris (LPO IDF, Azimut 230, CD 95, ONF...).</p> <p>Cette action soulève par ailleurs à nouveau le débat sur le SOS chiro : quel financement et moyens humains ? Quelle amélioration en 2019 ? l'objectif est d'étendre le réseau d'acteurs impliqués dans le SOS chiro, et de mutualiser les informations.</p> <p>Le constat est fait que la liste actuelle de diffusion « chiro IDF » ne fonctionne pas alors qu'il existe un besoin de dynamiser le réseau régional spécifique aux chiroptères entre les associations et spécialistes franciliens.</p> <p>La création d'une adresse mail générique de l'animateur du PRA, et la réactualisation et la diffusion de l'annuaire des acteurs impliqués (ainsi que sa mise à jour régulière) font partie des premières pistes évoquées pour relancer une dynamique de partage d'informations entre les acteurs.</p>
<b>Questions diverses</b>	<p>Valérie Strubel revient sur l'implication des bureaux d'étude, elle constate que le PRA IDF est le seul où le souhait d'interagir avec ces structures a émergé, et s'interroge sur les modalités de leurs implications. Azimut 230 précise que plusieurs acteurs ont une double casquette associative et bureau d'étude ce qui peut faciliter les démarches. Ecosphère a également accepté de participer au comité de rédaction du second plan et participe au Copil. Une réunion technique à destination des bureaux d'étude pourrait être organisée en 2019 pour les associer au PRA. Valérie Strubel souhaiterait être associée à cette réunion.</p>

Sujet	Commentaires/Observations
	<p><u>La DRIEE et l'animateur propose aux membres du copil de faire parvenir leurs remarques sur les fiches actions au plus tard pour le 15 novembre.</u></p> <p>La DRIEE demande si l'ensemble des acteurs présents arrivent bien à cerner leur implication possible dans le plan, notamment les PNR, les associations, ou les conseils départementaux.</p>

Date 06/11/2018	Rédacteurs : S. FROC / J. TRANCHARD / R. GARBE	Vérificateurs : M. RICHEUX
-----------------	--	----------------------------